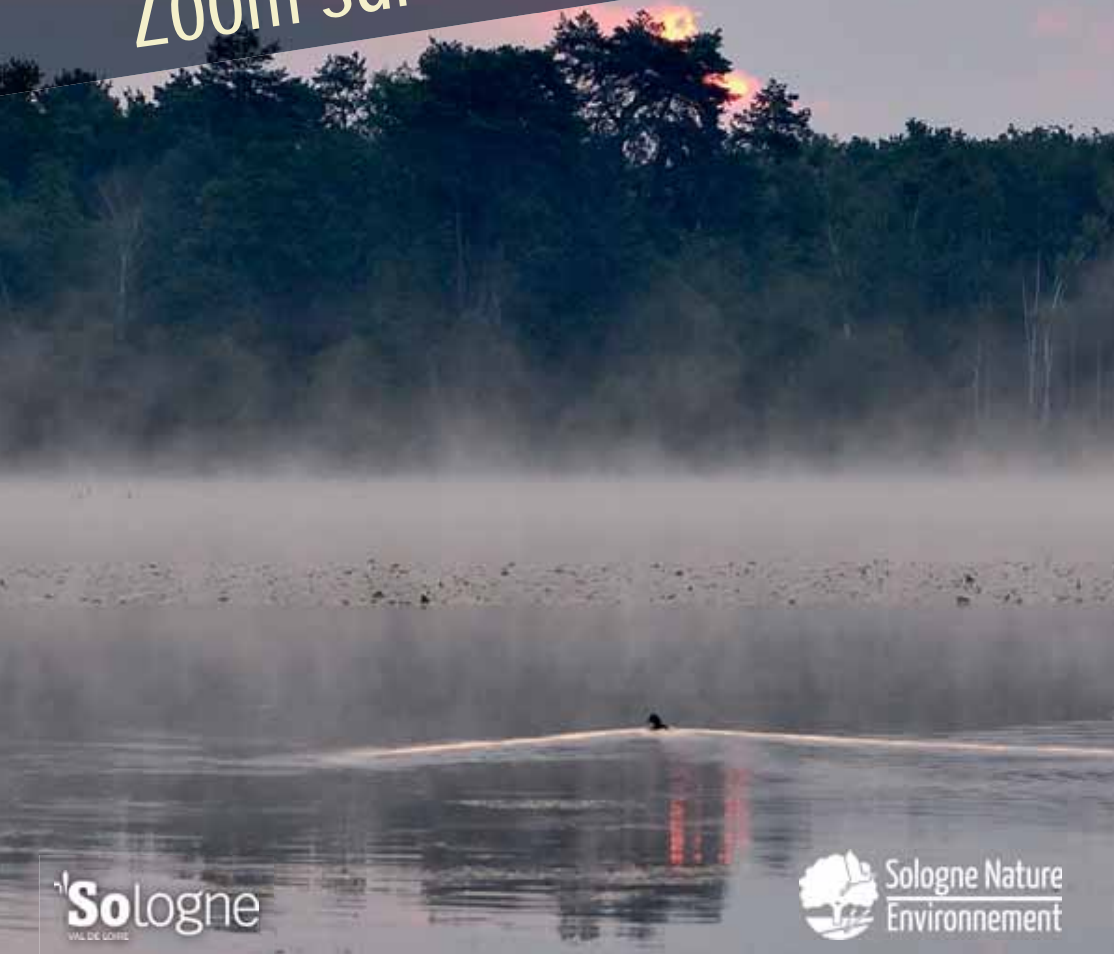




GUIDE BALADE

Zoom sur les zones humides





L'étang des Lévrys à Nouan-le-Fuzelier

La Sologne est une région naturelle délimitée au nord par le val ligérien, au sud par la vallée du Cher, à l'ouest par la confluence de la Loire et du Cher, et à l'est par les collines du Sancerrois. Elle s'étend sur les départements de Loir-et-Cher, du Loiret et du Cher. La Sologne est définie comme étant une « île de sable dans un océan de calcaire », par allusion à la nature de son sol qui est composée presque exclusivement d'argile et de sable.

La Sologne, avec son étendue de plus de 3 000 étangs, répartis sur environ 500 000 hectares (ha), est une véritable mosaïque juxtaposant étroitement milieux humides et milieux secs, espaces ouverts et secteurs forestiers. En synergie avec la Loire, elle constitue une zone humide d'importance européenne.

Qu'est-ce qu'un milieu humide ?

C'est une zone entre terre et eau, comme une mare, une tourbière ou certaines prairies. Ces espaces rendent de nombreux services à notre planète : réserves d'eau, filtres naturels, stockage de carbone et refuges d'une biodiversité exceptionnelle, rare et menacée ! Rien que ça !

La Sologne est la plus grande zone Natura 2000 d'Europe : l'Union européenne a créé le réseau « Natura 2000 », pour donner un cadre commun d'intervention en faveur de la préservation des milieux naturels. Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales qui s'y attachent.

En plus d'être une zone « Natura 2000 », la Sologne comporte de multiples Espaces Naturels Sensibles (ENS) et Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Ces deux zones visent à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux et habitats naturels.

Le but de ces zones ?

Identifier et connaître la biodiversité présente dans ces milieux pour mieux la prendre en compte au quotidien ! Sensibiliser les acteurs de l'environnement à l'importance des richesses naturelles et préserver tout ce que ces espaces abritent (faune, flore, paysage).



Tourbière des Landes à Ménétreol-sur-Sauldre

Rejoignez le mouvement et saisissez vos observations sur Obs'Sologne !

Vous pouvez nous envoyer vos observations sur l'adresse suivante : observations@sologne-nature.org ou vous créer un compte sur le site Obs'Sologne. Ce site permet de partager vos observations naturalistes afin d'en apprendre un peu plus sur chaque espèce présente sur notre territoire. En quelques clics, vous pouvez connaître les espèces recensées sur votre commune, ou visualiser si une espèce particulière est présente non loin de chez vous !

The screenshot shows the Obs'Sologne website interface. At the top, there is a search bar and a navigation menu. The main content area features four large colored buttons: 'ESPÈCES' (3 061), 'OBSERVATIONS' (287 665), 'PHOTOS' (4 099), and 'OBSERVATEURS' (474). Below these buttons is a section titled 'LES ESPÈCES DU MOMENT (Du 1er au 10 Décembre)' which displays a grid of 12 observation cards. Each card includes a photo of the species, the name of the observer, the species name, and the date of observation. The species shown include various insects and animals like a dragonfly, a butterfly, a spider, and a frog.

La carte de la Sologne

La Sologne est la seule région naturelle qui a fait l'objet d'une délimitation administrative, suite à une loi du 27 juin 1941. Cette loi était consacrée à la mise en valeur de la Sologne. Elle n'a jamais été abrogée, par conséquent l'existence juridique de la Sologne perdure.

La Sologne se compose de 127 communes, réparties comme suit : **Orléans**

Pour le Loir-et-Cher : 75 communes en Sologne

Pour le Loiret : 32 communes en Sologne

Pour le Cher : 20 communes en Sologne



Le saviez-vous ?

Les cours d'eau confèrent une richesse supplémentaire à la Sologne en termes de biodiversité. La Saumâtre, le Beuvron, le Cosson, le Barangeon et leurs affluents forment les principaux éléments du réseau hydrographique de Sologne. Parmi les petits cours d'eau, citons la Rère et la Guette sur la Sologne du Cher ou encore le Néant et le Naon en Sologne centrale.

Sologne Nature Environnement (SNE) est une Association de Protection de la Nature et de l'Environnement (APNE) en Sologne. Créée en 1984, elle compte plus de 300 adhérents répartis sur les trois départements qui composent la Sologne.

Son but est d'étudier et de protéger la faune et la flore de Sologne, d'éduquer et de sensibiliser les différents publics présents sur le territoire et enfin, d'accompagner les acteurs publics et privés dans la prise en compte de la nature et de l'environnement dans leurs projets.

Adhérente au Graine Centre Val de Loire, affiliée à France Nature Environnement, SNE diffuse et relaie, en Sologne, les prises de position et l'actualité nationale.

Comment s'impliquer dans l'association ?

En devenant adhérent de notre association, vous pourrez vous impliquer dans la vie de celle-ci et devenir bénévole ! Vous pourrez participer à de nombreux groupes en lien avec nos différents champs de compétences : ornithologie, mammifères, botanique, amphibiens, reptiles, odonates, etc. Aussi, certaines de nos animations nature proposées au grand public sont également gratuites pour les adhérents.

N'hésitez plus et venez partager vos idées !

Rendez-vous sur notre site internet www.sologne-nature.org et rejoignez-nous !



Journée d'équipe 2023



Chantier nature pour Havre de Paix pour la Loutre



Sortie nature « Nature Crépusculaire » à l'étang du Puits (45)

Pour que votre balade soit un moment agréable pour vous et pour les autres, voici quelques points importants de la charte du randonneur de la Fédération Française de Randonnée :



Respectez les espaces protégés

Ce guide vous propose des balades aux alentours des zones humides. Ces zones sont fragiles, respectons-les !



Restez sur les sentiers

Les balades proposées dans ce guide se font exclusivement sur des chemins communaux. En Sologne, comme partout, il a de nombreuses propriétés privées, respectez ces dernières. Cela évitera aussi le piétinement de certaines espèces fragiles.



Récupérons nos déchets

Le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas. Ramassez et remportez vos déchets avec vous. Préservons tous ensemble notre environnement !



Nettoyons nos semelles

Des graines ou des germes venus d'autres milieux naturels peuvent se coller à vos semelles. Pensez à les nettoyer régulièrement !



Soyons discrets

Les animaux sauvages ne sont pas habitués à entendre nos bruits. Restez discrets ! Ne touchez jamais un jeune animal, sa mère l'abandonnerait.



Refermons les clôtures et les barrières

Pensez à fermer les clôtures et barrières après votre passage pour respecter les propriétés.



Gardons les chiens en laisse

Le meilleur ami de l'Homme est aussi un prédateur pour les animaux sauvages. Pour le confort et la sécurité de tous, gardez vos animaux de compagnie en laisse.



Partageons les espaces naturels

La randonnée n'est pas la seule activité pratiquée sur les chemins ! Amoureux de la nature, randonneurs, cavaliers mais aussi chasseurs peuvent être présents (vous pouvez consulter les dates d'ouverture et de fermeture de chasse sur le site du gouvernement).



Laissons pousser les fleurs

Pour garder un souvenir de fleur, nul besoin de les arracher ! Apprenez plutôt à les reconnaître et à les photographier ! Elles sont plus jolies dans leur milieu naturel que dans un bouquet, et en photo, elles ne fanent jamais.



Ne faisons pas de feu

Respectez les consignes et en cas d'incendie, appelez le 18 ou le 112.

La Balade d'Argent-sur-Sauldre



Coordonnées GPS :
47.58931 2.367433

Parking :
Route de la Digue
de l'étang du
Puits, D176

Longueur :
7 km

Durée :
2h30

Situation :
Commune
d'Argent-sur-
Sauldre (18) et de
Cerdon-du-Loiret
(45)

Découverte de l'étang du Puits

La balade qui fait le tour de l'étang du Puits fait environ 7 km, vous mettez donc environ 2h. Le départ peut facilement se faire du parking qui est situé sur la digue de l'étang du Puits.

L'étang du Puits est un étang artificiel situé sur le territoire des communes d'Argent-sur-Sauldre et Clémont, dans le département du Cher, et de Cerdon, dans le département du Loiret. Il s'agit du plus grand étang de Sologne, creusé en 1864, pour alimenter le canal de la Sauldre. Cet étang est un ENS du fait de sa richesse faunistique et floristique remarquable !

Plusieurs essences solognotes sont présentes sur le site tels que le chêne, le châtaignier, le sapin, le bouleau, la fougère aigle (dessin ci-contre) ou la bruyère... Cette végétation abrite une faune sauvage variée, on peut notamment y observer plusieurs espèces d'oiseaux comme le héron cendré, le grèbe huppé, le cormoran, le canard colvert, la foulque macroule, le cygne tuberculé ou la mouette rieuse et d'autres espèces au gré des migrations : sarcelle d'hiver, canard fuligule, butor étoilé...



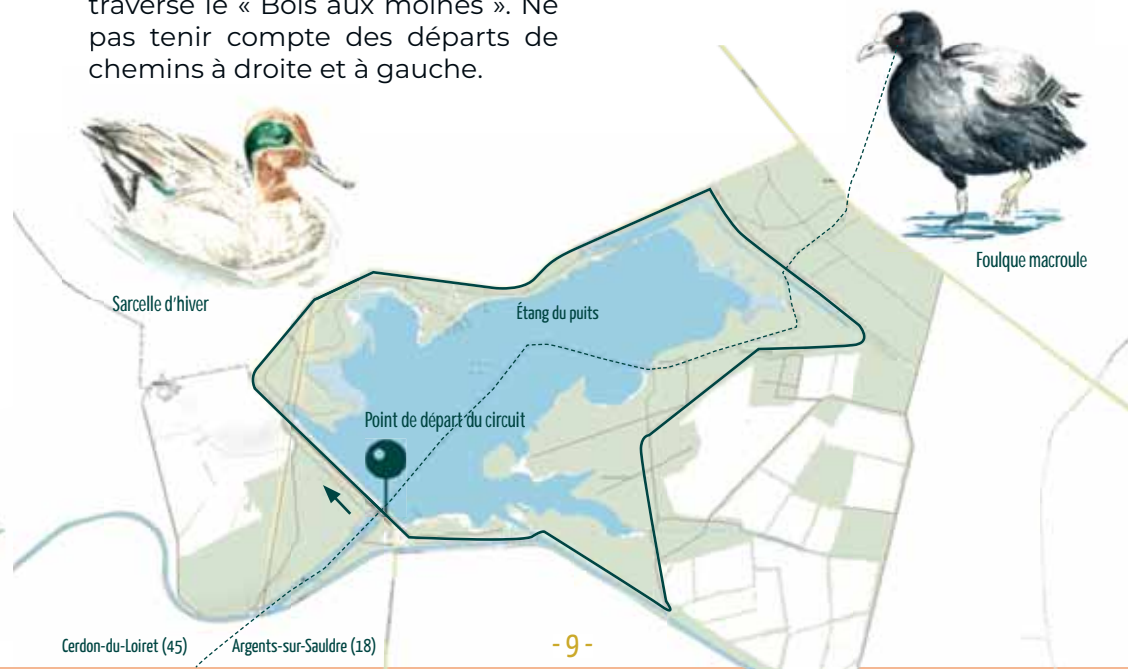
Fougère aigle



Détails de l'itinéraire :

À l'extrémité Nord du parking, prendre à droite le petit chemin surplombant le parking. Le suivre vers la droite en suivant les panneaux « sentier pédestre » jusqu'au centre de vacances et à la plage de Cerdon. Passer l'aire de jeu et continuer en suivant la plage puis un parking herbeux. Continuer jusqu'à un panneau « observatoire de la faune ». À gauche, suivre les panneaux « Tour étang » sur un chemin qui surplombe la route. Aller jusqu'à une petite maison de garde et tourner à droite sur un petit chemin qui serpente entre les arbres. Après 900 m, tourner à droite et suivre le chemin qui traverse le « Bois aux moines ». Ne pas tenir compte des départs de chemins à droite et à gauche.

À l'intersection en Y, prendre le chemin de gauche et poursuivre jusqu'à une intersection en T. Tourner vers la gauche et continuer à travers le « Bois des Fougères ». Ignorer les départs de chemins à droite et à gauche. A l'intersection en Y, prendre le chemin de droite, passer une barrière métallique, continuer et tourner à droite sur le GR 3C, balisé en blanc et rouge, le long du canal de la Sauldre. Longer le canal puis passer le pont de pierre et continuer sur la route qui surplombe la plage d'Argent sur Sauldre. Pour terminer votre balade vous pourrez rejoindre le parking.



La Balade de Chémery



Détails de l'itinéraire :

À votre arrivée, vous pourrez admirer l'Eglise du 12^{ème} siècle. Ensuite, prenez la direction de la rue Paul Boncour qui vous permettra de découvrir le Château de Chémery du 13 et 16^{ème} siècle et ses douves.

Les circuits se poursuivent dans une zone d'habitation avant d'arriver dans la campagne. Au fur et à mesure de votre balade, vous pourrez contempler une nature diversifiée : vignes, prairies, zones boisées et bien entendu l'Étang de l'Arche de 76 ha. Quel que soit le lieu où vous vous trouverez, le calme et la sérénité seront au rendez-vous ! Sur votre parcours, vous pourrez découvrir aussi une faune diverse et variée : hérons cendrés, aigrettes, cervidés et autres mammifères, etc...

Sur le plan d'eau, canards colverts et souchet, fuligules milouin et morillon, foulques macroules sont présents, observez bien !

Cette belle balade vous permettra de repartir avec des souvenirs plein la tête et vous aurez partagé en famille ou entre amis la beauté de ces paysages de Sologne !

Coordonnées GPS :

47.344898
1.478278

Découverte de l'étang de l'arche

Le point de départ des différentes balades est à la place de l'église de Chémery. Il n'y a pas de parking à droite du plan d'eau (emplacement réservé au tri de la commune) et le parking du château est privé et non aménagé, attention !

Avant de partir pour une belle balade, n'oubliez pas vos jumelles ou longue vue !

Les circuits sont accessibles en voiture (pour les personnes à mobilité réduite notamment), à pied, avec une poussette, ou à vélo. Vous avez la possibilité de choisir parmi 3 circuits : 10 km, 6,3 km et 5,7 km.

Parking :

Place de l'église ou près de l'étang communal ou stade

Longueur :

57 km - 6,3 km - 10 km

Durée :

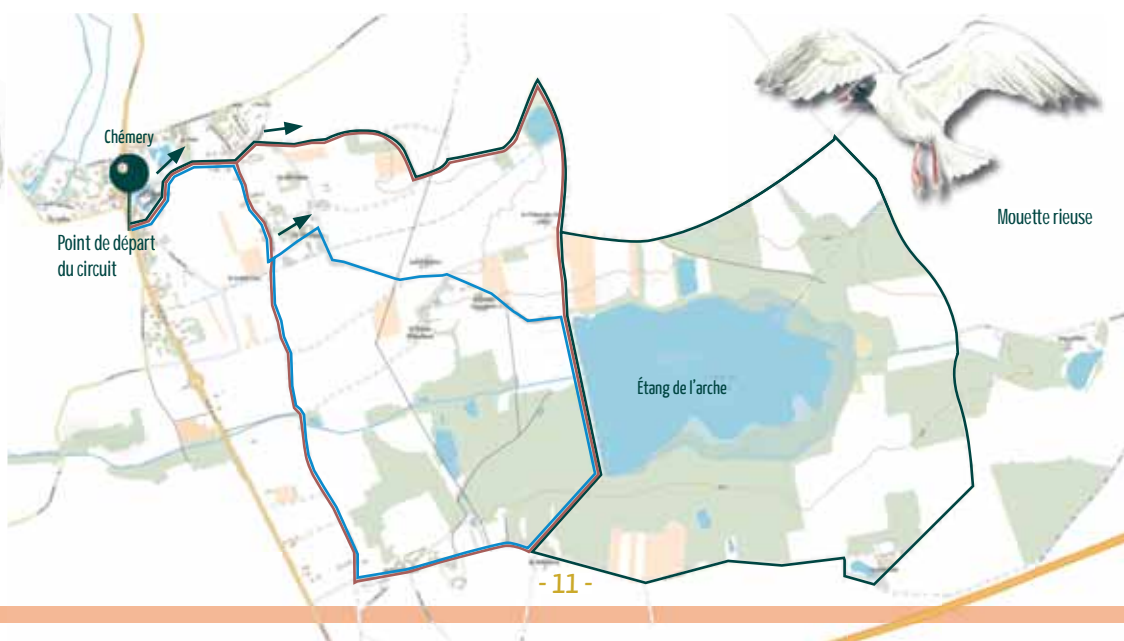
2h à 4h

Situation :

Commune de Chémery (41)



- 10 -



- 11 -

La Balade de Lamotte-Beuvron



Détails de l'itinéraire :

vous regard se posera d'un côté, sur le canal et de l'autre, sur des prairies et des zones humides ;

2. **Le chemin de droite** est aussi stabilisé avec du calcaire mais une fois que vous aurez quitté la zone pavillonnaire, vous marcherez sur un chemin de terre moins bien stabilisé. Celui-ci est ombragé grâce à la forêt qui borde l'allée.

Quel que soit le chemin emprunté, vous pourrez écouter des concerts de grenouilles, profiter du ballet des papillons multicolores et de celui des libellules ainsi que des allées et venues des canards col vert. Les oiseaux et leurs chants vous accompagneront aussi tout au long de cette balade, surtout en longeant la forêt.

Vous pourrez vous installer sur un des bancs mis à votre disposition pour faire une p'tite pause et admirer une végétation variée : iris, boutons d'or, pâquerettes, pissenlits, véroniques, fraisiers des bois, ainsi que des nénuphars à la surface de l'eau.

Le chemin est agréable jusqu'à la première écluse où vous découvrirez la maison éclusière n°19 de Beauval tout en briques avec un jardin. Ce parcours fait 4 km aller / retour. Si vous le souhaitez, vous pourrez changer de chemin au niveau de l'écluse de Beauval.

Vous pourrez poursuivre la balade, à vélo, à cheval, à pied... Toutefois, la végétation semble moins luxuriante. Aussi, entre la première et la deuxième écluse, le niveau de l'eau du canal est moins élevé.

Découverte des bords du canal de la Sauldre

Le canal de la Sauldre traverse Lamotte-Beuvron, une commune de 4 500 habitants, qui vous accueille dans un cadre très agréable et verdoyant. Cela vous invite à la balade à pied, à vélo ou à cheval !

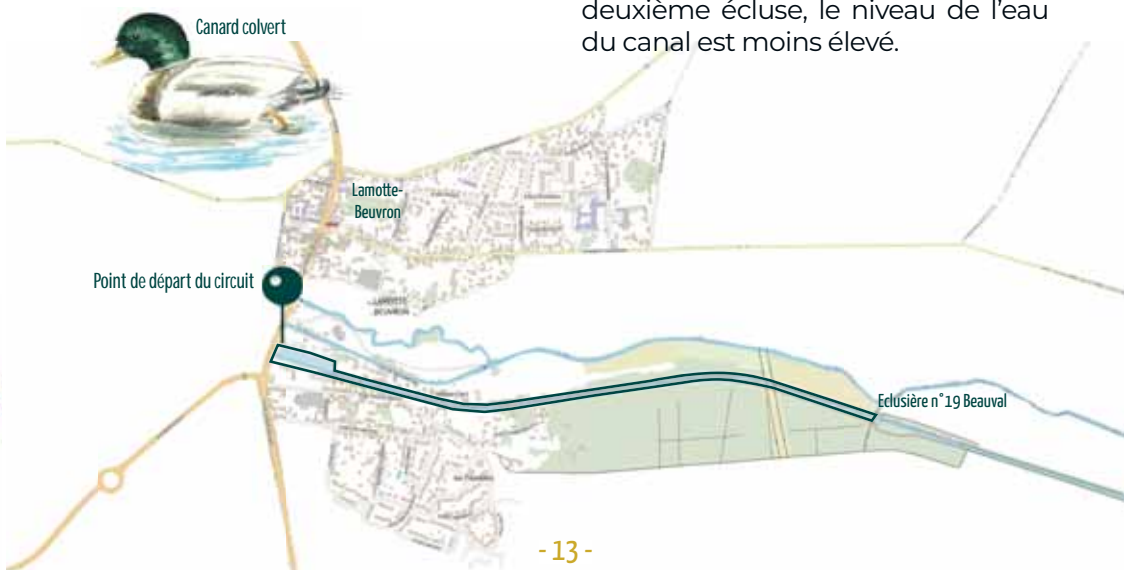
Vous pourrez vous garer facilement sur le parking à proximité du départ de la balade, qui se fait au Bassin du Canal (chemin de Maison Fort). Vous aurez accès à de nombreuses commodités : un bar lounge sur le plan d'eau, une buvette, des tables de pique-nique ainsi qu'un terrain de pétanque et une aire de jeux.

Vous pourrez vous balader en toute tranquillité sur les bords du canal car celui-ci est inaccessible pour les voitures.

Vous choisirez le chemin qui vous convient en fonction de vos envies :

1. **Le chemin de gauche** stabilisé et en calcaire. Celui-ci est idéal pour les balades à pied avec une poussette ou les personnes à mobilité réduite mais il n'est pas très ombragé malgré la présence de platanes. Après avoir passé la zone pavillonnaire,

Iris des marais



Coordonnées GPS :
47.598322 2.02315

Parking :
Parking Chemin de Maison Fort

Longueur :
4 km

Durée :
1h30

Situation :
Commune de Lamotte-Beuvron (41)

La Balade de Marcilly-en-Gault



Détails de l'itinéraire :

Au cours de cette balade, vous découvrirez de jolis paysages forestiers avec des arbres aux formes improbables et majestueuses à la fois. Vous y trouverez de nombreuses essences : chênes, charmes, saules, frênes, bouleaux, châtaigniers, sapin, etc.

Vous pourrez également observer 4 étangs : étang de Mainmont, étang de la Prée, étang de Meuné et étang des Gâts. Ce dernier était en assec en 2023, il a été vidé pour être entretenu. Ces plans d'eau accueillent divers oiseaux : cygnes, colverts, cormorans, fuligules morillons ...

Tout au long du chemin, une flore variée évoluant au cours des saisons est également présente. Les premières fleurs de printemps sont les violettes, les ajoncs, les pissenlits...

Tout au long du parcours, vous serez accompagné par des oiseaux aux chants mélodieux. Mais n'oubliez pas de regarder vos pieds, vous pourriez découvrir avec surprise des empreintes de cervidés et autres mammifères.

Vous pourrez aussi vous prêter à un petit jeu en cherchant les 10 caches de Géocaching dissimulées, par SNE, tout au long du parcours. A vous de jouer !

Découverte de l'Allée du Roi

L'Allée du Roi, à Marcilly-en-Gault, vous accueille à bras ouverts pour vous offrir une balade paisible au cœur de la forêt et au bord de ses étangs.

Pour accéder à ce lieu, vous trouverez un parking non aménagé mais stabilisé limité à 4 places de stationnement. A l'entrée du chemin, vous trouverez un panneau d'information installé par la Sologne des Étangs.

Ce parcours (aller-retour) s'étend sur environ 5 km, soit 1h30 à 2h de promenade. Malgré quelques ornières le long du chemin, celui-ci est praticable à pied (accès avec des poussettes possible) ou à vélo. Il n'est pas recommandé pour les personnes à mobilité réduite.

L'Allée du Roi est située dans un espace naturel inscrit en zone Natura 2000. Une zone Natura 2000 est une zone où la biodiversité est très importante, très riche et diversifiée. Elle est donc reconnue et prise en compte !

Coordonnées GPS :
47.463162 1.867184

Parking :
Parking au point de départ du circuit

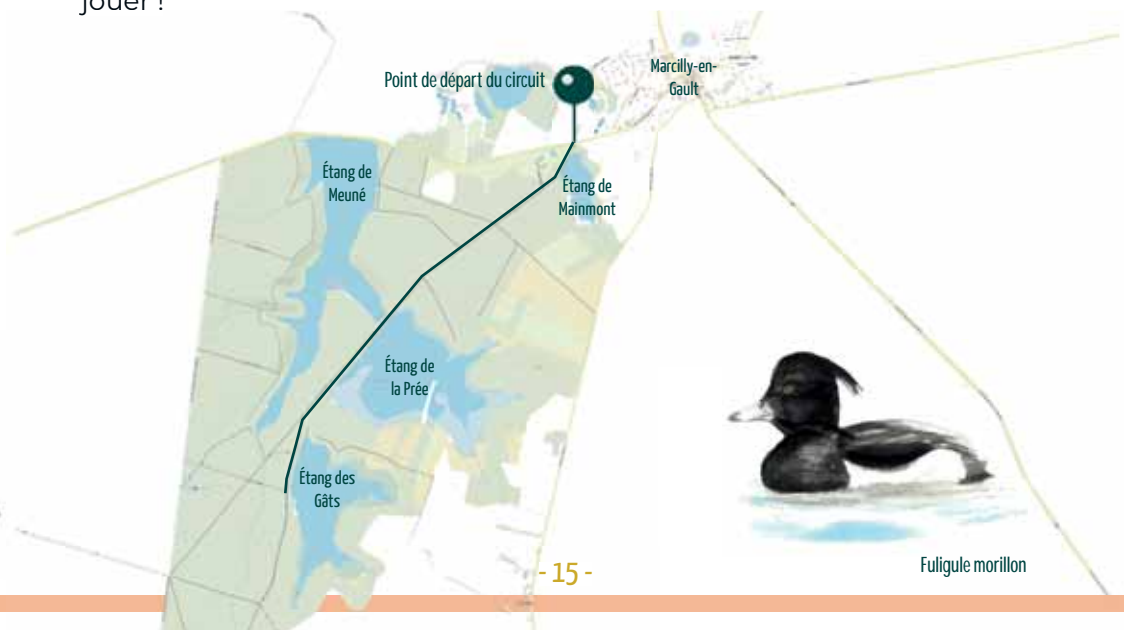
Longueur :
5 km

Durée :
1h30 à 2h

Situation :
Commune de Marcilly-en-Gault (41)



Salicaire



- 15 -

Fuligule morillon

La Balade de Ménétréol-sur-Sauldre



Coordonnées GPS :
47.44517 2.300236

Parking :
Parking route de Souesmes

Longueur :
1.5 km

Durée :
1h environ

Situation :
Commune de Ménétréol-sur-Sauldre (18)

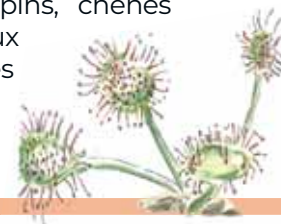
Découverte de l'étang et de la tourbière des Landes

Ce site que vous vous apprêtez à découvrir en plein cœur de notre belle Sologne est un ENS depuis 2012 et s'étend sur une surface de 17 ha.

À quelques pas du parking, vous emprunterez un chemin utilisé aussi par les sangliers à la recherche de nourriture !

Avancez, la lande vous ouvre ses bras pour vous offrir un bouquet de bruyères, d'ajoncs et de callunes dont les couleurs varient en fonction des saisons. Vos pas vous mèneront ensuite dans la tourbière dont le sol gorgé d'eau accueille une flore si particulière (touffes de molinie, droséras, sphaigne, etc...).

Pour garder les pieds au sec, vous emprunterez une passerelle qui vous conduit dans la partie forestière de la tourbière où se côtoient pins, chênes pédonculés, chênes rouges, bouleaux et houx (leurs petites boules rouges apparaissent en automne).



Détails de l'itinéraire :

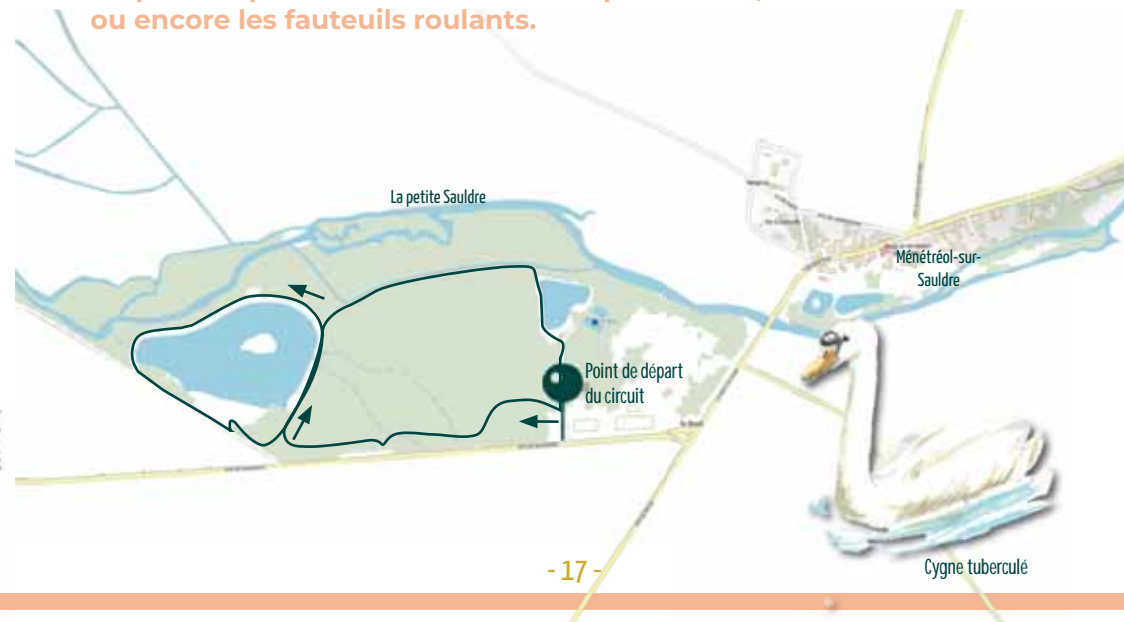
En automne, n'oubliez pas de regarder par terre pour voir de tout petits champignons de diverses espèces.

Après avoir longé la tourbière, vous arriverez à l'étang dont vous pourrez faire le tour et admirer le paysage assis tranquillement sur un banc ou encore lors d'un pique-nique en famille ou entre amis ! La balade se poursuivra avec la Petite Sauldre d'un côté et une partie boisée (avec des chênes, des aulnes glutineux, des noisetiers ou encore des saules) de l'autre. N'hésitez pas à revenir car vous pourrez aussi aller vous balader en forêt.

Tout au long du parcours des panneaux vous donnent des informations sur la flore et la faune de ce site. En effet, celui-ci compte une faune tout aussi diversifiée puisqu'on y trouve de multiples espèces animales dont la plupart sont des insectes avec une majorité de papillons mais aussi des oiseaux (geai, corneille ou encore le beau martin pêcheur) et des reptiles.

Vous ne pourrez pas vous perdre car des flèches vertes vous indiquent le bon chemin !

Attention : en fonction de la saison, le chemin peut être difficile à emprunter pour les familles avec les poussettes, les vélos des enfants ou encore les fauteuils roulants.



La Balade de Nouan-le-Fuzelier



Découverte de l'étang des Lévrys

Le site de l'étang des Lévrys est un ENS appartenant à la commune de Nouan-le-Fuzelier. À partir de la place de l'église, prendre la direction Est sur avenue de la mairie/D122 puis à droite rue du Bourg Neuf, continuer sur la rue des Livrys, pour trouver le parking de l'étang, d'où démarre le sentier pour une visite qui permet d'en faire le tour.

Pour la balade de 3,5 km, il vous faudra environ 3h, avec plusieurs arrêts qui vous permettront d'avoir une vision étendue de la richesse en faune et en flore de ce lieu mais également d'admirer ces superbes paysages.

En cheminant sur la petite sente qui longe l'étang, d'une superficie de 28 hectares, c'est un paysage forestier typique de Sologne composé de grands chênes, châtaigniers et trembles au pied desquels callunes et bruyères s'épanouissent.



Coordonnées GPS :

47.527744
2.055454

Parking :

Parking de l'étang des Lévrys

Longueur :

3,5 km

Durée :

3h

Situation :

Commune de Nouan-Le-Fuzelier (41)



Détails de l'itinéraire :

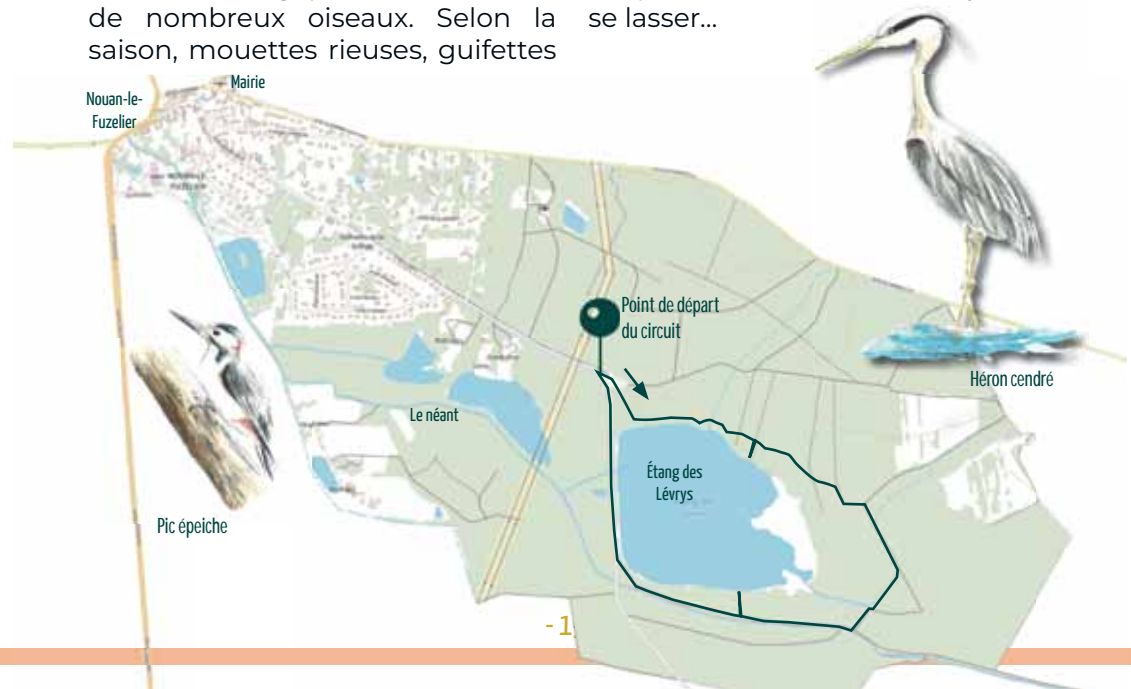
Des tables permettent une première pause, pourquoi pas un pique-nique. En marchant en silence, ou lors d'une autre halte sur un des bancs, vous aurez peut-être la chance d'entendre ou de voir le pic épeiche ou le pic noir, plus rare.

Sur les iris des marais au jaune éclatant, vous observerez les va-et-vient des libellules et demoiselles aux multiples couleurs.

Tout au long du parcours, bien fléché, des panneaux indiquent toutes les différentes espèces que l'on peut rencontrer. Un passage au sein de l'observatoire, qui domine l'étang, permet d'observer de nombreux oiseaux. Selon la saison, mouettes rieuses, guifettes

moustacs, aigrettes, hérons, grèbes ou encore canards se donnent en spectacle.

Lors de ce retour, par la petite route, faites une halte devant la bonde, un des symboles de la Sologne. C'est une balade pour tous, pleine de découvertes, intéressante en toute saison. Plus particulièrement en automne, avec la brume du petit matin et un voile léger comme une douce caresse, mais aussi le printemps, qui symbolise le nouveau départ et la renaissance de la nature, qui sont les deux saisons propices aux plus belles observations. C'est un endroit à fréquenter assidument sans jamais se lasser...



La Balade de Romorantin-Lanthenay



Découverte des îles de la Sauldre

Le départ de cette balade se fait au parking de la fabrique Normant. Dirigez-vous vers l'avenue Saint-Exupéry et prenez le chemin à droite, qui descend vers la Sauldre. Empruntez le pont de droite et vous arriverez sur l'île des Poulies. Une grande allée de Platanes vous accueille, et vous pourrez également découvrir beaucoup d'essences telles que l'érable, le pin, mais encore le houx et ses petites baies rouges !

Prenez le temps d'observer la surface de l'eau, vous pourrez voir des poissons, grenouilles et crapauds, libellules et demoiselles...

Au bout de l'île, vous franchirez de nouveau un pont, et vous arriverez sur l'île de la Motte sur laquelle se trouvent de nombreux jeux pour les enfants.

Sur votre gauche, prenez les escaliers puis la passerelle métallique pour rejoindre l'église Saint-Etienne. Cette église fait partie du patrimoine culturel de Romorantin-Lanthenay ! Elle date du 12^{ème} siècle, souvent détruite (à cause des guerres) puis reconstruite, son aspect a changé au fil des siècles.

Prenez ensuite la rue du 113^e Régiment d'Infanterie en contournant l'église vers la droite, puis prenez la rue du Pont.

Saule



Détails de l'itinéraire :

Au bout de la rue du Pont, allez devant le monument aux morts puis descendez les marches à droite, vers la passerelle du Musée de Sologne. La Sauldre est la rivière qui se forme à la confluence de la Petite Sauldre et de la Grande Sauldre. Elle se jette ensuite dans le Cher.

Au bout des passerelles, tournez à droite sur le quai Jacquemart, passez devant l'ancienne poste, traversez l'avenue Georges Clémenceau et entrez dans le square Ferdinand Buisson. Dans ce square, vous trouverez de nombreux bancs pour faire une pause le long de la Sauldre et un espace idéal aussi pour pique-niquer en famille ou entre amis ! Il y a aussi beaucoup d'espèces végétales à observer : marronniers, frêne, érable, mais aussi de grands et beaux cèdres !

Prenez ensuite le pont, vous retrouverez de nouveau l'aire de jeu de l'île de la Motte que vous pouvez contourner en passant sur la gauche. Vous pourrez ensuite rejoindre le point de départ via le même chemin qu'à l'aller. La balade traverse plusieurs ponts et passerelles, elle n'est pas accessible pour les personnes à mobilité réduite ni pour les poussettes. Aussi, faites attention, les passerelles du Musée de Sologne et le square Ferdinand Buisson ont des horaires !

Horaires du square : Octobre à Février de 8h à 19h. Mars à Mai de 8h à 20h. Juin à Septembre de 8h à 21h.

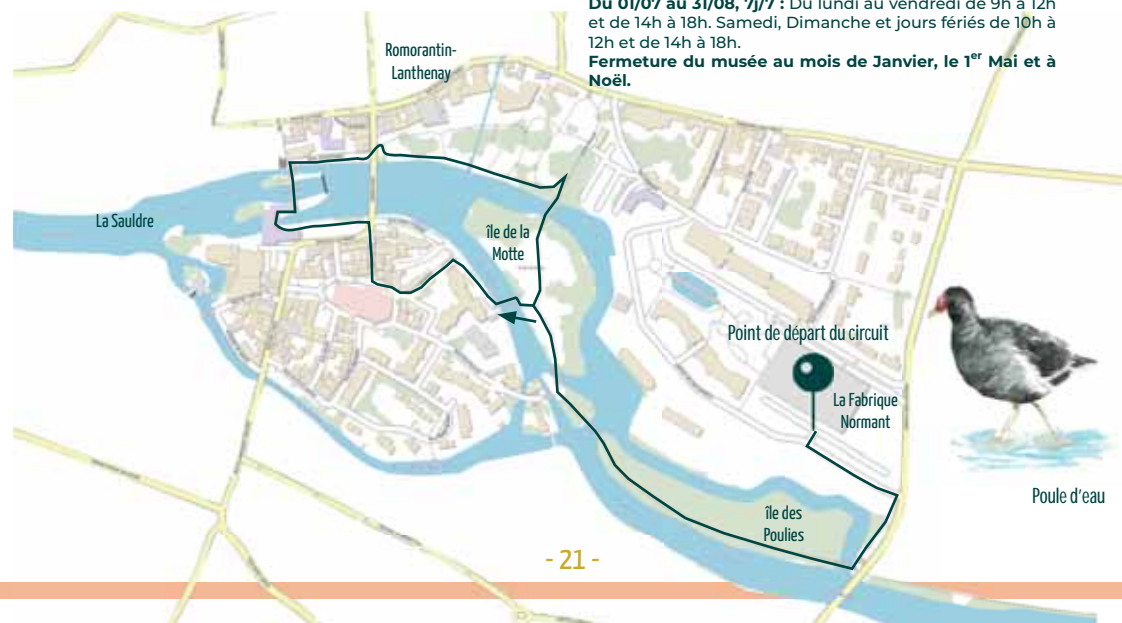
Horaires des passerelles du Musée de Sologne :

Dès le 01/02 jusqu'aux vacances de Printemps et de la fin des vacances de Toussaint au 31/12 : tous les jours sauf le mardi, de 9h à 12h et 14h à 17h. Samedi à partir de 10h. Dimanche et jours fériés de 14h à 17h.

Dès le 01/02 jusqu'au 30/06 et du 01/09 à la fin des vacances de Toussaint : tous les jours sauf le mardi, de 9h à 12h et 14h à 18h. Samedi, Dimanche et jours fériés de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Du 01/07 au 31/08, 7j/7 : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Samedi, Dimanche et jours fériés de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Fermeture du musée au mois de Janvier, le 1^{er} Mai et à Noël.



Coordonnées GPS :
47.355398 1.750194

Parking :
Parking de la Fabrique Normant
1 avenue François Mitterrand
41200 Romorantin-Lanthenay

Longueur :
2 km

Durée :
1h

Situation :
Commune de Romorantin-Lanthenay(41), capitale de la Sologne.

En Sologne, nous retrouvons environ 3 000 étangs !

Un étang est une retenue d'eau créée par l'homme dont on peut contrôler le niveau d'eau grâce à la bonde (la vanne) située au point le plus profond de l'étang. La bonde est placée le long de la digue. Quand un étang se vide, il en remplit un autre...

Mais d'où viennent ces étangs ?

Ils ont été façonnés par l'Homme, et notamment par les moines depuis le Moyen-Âge. A l'origine, les étangs avaient pour but d'assécher les terres pour pouvoir les cultiver car la Sologne ressemblait à un gigantesque marais. Ils avaient aussi pour fonction de développer la pisciculture.

Étang du Puits de Argent-sur-Sauldre



Étang de l'arche de Chémery



Étang de Mainmont à Marcilly-en-Gault



Aujourd'hui, les étangs solognots sont de véritables réservoirs de biodiversité autant pour la faune que pour la flore. Nous pouvons y retrouver une multitude d'espèces ! Roselières, joncs, iris ou encore salicaires, les plantes sont omniprésentes. En ce qui concerne la faune, nous retrouvons notamment les oiseaux d'eau et certains mammifères semi-aquatiques. Pour en apprendre plus sur eux, consultez les pages suivantes !



Étang des Gâts vidangé de Marcilly-en-Gault



Étang de la Prée de Marcilly-en-Gault



Étang des Lévrays de Nouan-le-Fuzelier

Les mammifères semi-aquatiques

Ils désignent les mammifères peuplant à la fois nos terres mais aussi nos zones humides telles que les étangs ou les rivières. En Sologne, ce sont les espèces suivantes : la Loutre d'Europe, le Ragondin, le Castor d'Europe, et bien d'autres... Mais comment les différencier ? Reportez-vous aux illustrations suivantes :



Loutre d'Europe
100 à 130 cm



Castor d'Europe
80 à 100 cm



Ragondin
55 à 63 cm



Rat musqué
23 à 30 cm

Les oiseaux de nos zones humides

La Sologne est une zone humide d'importance européenne. Elle favorise donc la conservation des oiseaux. Voici quelques espèces que nous retrouvons communément sur nos étangs et sur les cours d'eau de Sologne :



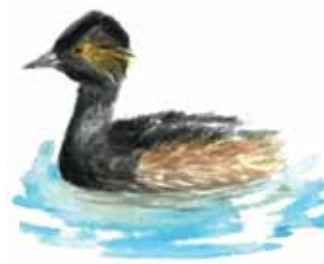
Canard colvert



Canard chipeau



Canard souchet



Grèbe à cou noir



Grèbe huppée



Mouette tieuse



Sarcelle d'hiver



Fuligule morillon



Fuligule milouin



Grand Cormoran



Héron Bihoreau



Aigrette garzette



Poule d'eau



Foulque macroule



Héron pourpré



Héron cendré



Cygne tuberculé

Les Remerciements

Toute l'équipe de Sologne Nature Environnement tient à remercier ses adhérents et bénévoles qui se sont impliqués dans l'élaboration de ce « **Guide de Balades** » sur la thématique des zones humides.

Nous vous remercions pour tout ce que vous avez fait et pour tout ce que vous faites pour notre association, pour la nature, pour la Sologne.



Nous remercions tout particulièrement pour les textes et les photographies nos adhérents et bénévoles Claude, Daniel, Jean-Pierre, Laëticia, Michel G., Michel R., Olivier, Saffran, Thérèse et Yvon-Henry.





Sologne Nature Environnement,
23 rue de Selles-sur-Cher,
41200 Romorantin-Lanthenay

Téléphone : 02 54 76 27 18

Mail : info@sologne-nature.org

Site : www.sologne-nature.org

Coordination : Sarah Bricard © SNE

Conception et mise en page : Clotilde Robert © SNE

Illustrations : Kelly Duhornay © SNE

Textes & Photographies : Adhérents © SNE



Suivez notre actualité sur Facebook et Instagram en scannant ces 2 QRcodes



Imprimé sur du papier recyclé